

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DU
DIMANCHE 6 OCTOBRE 2002
(Salle Saintonge, Saintes)

**PANORAMA CULTUREL DE L'ANNÉE SAINTONGEASE
PAR LE DIRECTEUR EN EXERCICE**

Au moment d'ouvrir cette quarante-septième séance publique de l'Académie de Saintonge, j'aimerais vous faire part de l'angoisse qui s'empare de son directeur lorsqu'il doit respecter la tradition établie par François de Chasseloup-Laubat qui consiste à établir le panorama culturel de l'année saintongaise. Angoisse de la page blanche bien sûr, angoisse surtout de ne pas avoir saisi et de ne pas savoir mettre en perspective l'essentiel dans ce flot continu qu'est la vie culturelle locale. Car il s'agit bien d'un flot continu... On ne peut qu'être frappé par la richesse des manifestations de notre culture saintongaise, et plus largement charentaise. Lorsque, chaque année, nous établissons notre palmarès, en essayant de ne pas le confiner aux perles rares, nous nous rendons compte de ce foisonnement, de cette vitalité extraordinaire qui est un des facteurs incontestables du charme qui fait notre région. Finalement, comme œuvre et comme signe collectifs, le meilleur panorama culturel de l'année saintongaise n'est-il pas le palmarès de notre Académie ? Je suis certain que dans un siècle ou deux, lorsqu'un universitaire japonais ou brésilien se penchera sur l'évolution des identités régionales, il collationnera nos palmarès pour en tirer leçon et exemple... On baigne déjà en plein dans les couleurs de notre séance d'aujourd'hui, entre archives à venir et patrimoine sous toutes ses formes.

Un événement toutefois mérite d'être signalé dans ce panorama culturel de l'année ; non pas pour le primer, mais pour en mesurer l'écho en termes d'identité. Je dois ajouter qu'il fut pain bénit pour ce pauvre directeur de l'Académie de Saintonge en quête de sujets !

Tout commence le 24 janvier de cette année, avec la publication d'un livre blanc établi par le Comité interconsulaire de Charente-Maritime. Ce comité regroupe les quatre chambres du département, celle d'Agriculture, celle des Métiers et les deux chambres de Commerce, La Rochelle et Rochefort-Saintonge ; comme on le sait, la césure Aunis/Saintonge existe toujours dans le monde de la représentation industrielle et commerciale, et Rochefort, contre toute tradition historique, a annexé la Saintonge pour se donner du poids dans sa rivalité avec La Rochelle... Le livre blanc s'appelle quant à lui : *Pour l'économie du tourisme en Charente-Maritime*. Il est un constat de la situation, un constat sérieux analysant nos forces et faiblesses en matière touristique, et les resituant dans la concurrence face aux autres régions. Il débouche sur un certain nombre de propositions dont une concerne la valorisation de l'image du département. Et dans ce chapitre, une suggestion : substituer « atlantique » à « maritime » pour qualifier notre Charente...

Il n'en faut pas plus pour que la presse, *Sud-Ouest* en tête, s'empare de l'idée, focalise son compte-rendu sur ce seul aspect du nom, pourtant mineur dans le rapport, et déclenche une véritable vague – puisqu'on parle de l'Atlantique ! – dont témoignent plusieurs grands articles et un courrier des lecteurs particulièrement abondant. Charente-Maritime ? Charente-Atlantique ? Ou encore Charente-Océane comme le suggèrent un certain nombre de lettres pour ses évocations poétiques et publicitaires. En fait, ce qui ressort de ce courrier des lecteurs

est l'attachement au nom actuel, d'autant plus fort qu'il fut déjà l'objet d'un changement, lui, largement plébiscité par la population et mûri par plus de cinquante années de discussions.

Qu'on se rappelle : les premières propositions de transformer Charente-Inférieure en Charente-Maritime datent de la fin du XIX^e siècle, à une époque où le nom des anciennes provinces s'étant estompé dans les esprits – il avait fallu plus d'un siècle –, commençait à apparaître la dénomination de « Charentais » pour désigner les habitants des deux départements. Tant que le mot « inférieure » demeurait strictement géographique, désignant le cours du fleuve, il ne gênait en rien ; mais dès que l'habitude se développa de nommer les habitants des deux départements par un dérivé de leur fleuve – ce qui est exceptionnel en France, à côté des Vendéens, et plus récemment des Varois – l'idée qu'une partie des Charentais puisse être « inférieure » devenait intolérable. On a dit que le changement de nom résultait de l'action des exportateurs de cognac qui voyaient leurs produits boudés par les marchés à cause de l'étiquette où était inscrite leur adresse « inférieure », c'est une pure légende. En fait, les premières actions de *lobby* en faveur du « maritime » viennent de la Chambre de commerce de La Rochelle qui y voyait un moyen pour soutenir le développement de son port de La Pallice – à la réussite toujours défailante – puis elles furent relayées avec succès par la municipalité de Royan grâce à l'entregent de son maire, le flamboyant Paul Métadier. Conscient de la nécessité d'une politique d'image pour sa station balnéaire, il lance d'abord le slogan de « Côte d'argent » puis met toute son énergie médiatique à obtenir le changement d'« inférieure » en « maritime », quitte même à organiser une longue grève administrative, massivement soutenue par la presse et par certains de ses collègues maires du département. Un décret-loi du 4 septembre 1941 lui donnera raison. La Charente-Inférieure deviendra Maritime, non pour une affaire de développement portuaire comme le souhaitait La Rochelle, mais pour des raisons d'économie touristique basées sur une adhésion profonde de la population.

Si on veut comparer cette histoire à l'initiative récente – sans doute velléitaire – du Comité interconsulaire, on en saisit toute la différence. Certes Métadier et nos chambres réunies avaient la même idée en tête de valoriser l'image externe du département par un nom considéré comme plus beau, donc plus porteur, mais Métadier appuyait sa démarche sur un sentiment populaire diffus et sur une véritable complicité avec le monde politique de l'époque. Ce qui, pour le moins, manquait à ce livre blanc de 2002...

Clairement, en matière identitaire, on ne joue pas avec le temps. Ou alors on confond image et attachement durables avec la publicité d'un instant. Ce qui est d'ailleurs le cas chez nombre de collectivités territoriales, alors que la Charente-Maritime fait preuve d'une constance remarquable avec ses deux mouettes verte et bleue symboles d'un « terre et mer » bienvenu, car extrêmement simple et en correspondance avec le sentiment général de la population. Après la loi de décentralisation, toutes les collectivités locales, y compris les villes d'importance, se sont lancées dans des créations de logos et de slogans ; quinze ans après, il n'en reste quasi rien, malgré des budgets souvent importants ; sauf, comme dans le cas de la Charente-Maritime, lorsque lesdits logo et slogan ont dépassé l'effet de mode et se sont attachés à représenter une projection collective ; et qui dit projection collective dit à la fois tropisme, donc attachement, et volonté, donc action.

Ce fut le cas avec Métadier, c'est également le cas aujourd'hui ; et sur un thème similaire : la vocation touristique du département. On le sait, la Charente-Maritime est le second département après le Var en termes de nuitées, ce qui est la mesure traditionnelle en la matière : près de trente-sept millions par an, avec bien sûr une forte concentration en été et sur la côte (92% se situent en pays royannais et dans les deux îles de Ré et d'Oleron, régions qui, certaines semaines, voient leur population multipliée par plus de dix). On le sait aussi, il est des grincheux pour le regretter. Et le phénomène n'est pas nouveau ! Il agit depuis les débuts du balnéaire en une sorte de snobisme anti-tourisme qu'il est de bon ton de pratiquer avec des

formules définitives contre Ré, Royan ou Oleron ! Non sans hypocrisie d'ailleurs, parce que les plus ardents à le faire y possèdent souvent une maison ou une villa !

Qu'on le veuille ou non, nous allons vers une société des loisirs. Et la Charente-Maritime n'y est pas mal placée du tout. La tradition balnéaire de nos côtes et les grands projets du département concernant des parcs de loisirs qui, pour une part l'appuient, et pour l'autre l'équilibrent en se focalisant sur l'intérieur du pays, ce qui est de loin l'enjeu le moins évident – je pense au centre préhistorique de Saint-Césaire, au pôle de sports mécaniques de La Genétouze, au parc du nouveau monde de Montendre et bien sûr au « lagon tropical » des Antilles à Jonzac, celui même qui fit récemment venir un premier ministre en exercice en Haute-Saintonge – vont dans ce sens. Ces projets reçoivent un accueil majoritairement favorable auprès de la population du département et c'est bon signe au sens où un attachement se doit d'être perpétuellement nourri et renouvelé.

Voilà ce qui me semble être, cette année, la dominante dans l'évolution de notre culture régionale. Les deux dernières décennies avaient été plutôt marquées par une revalorisation du patrimoine sous toutes ses formes ; ce mouvement très probablement se poursuivra, il est d'ailleurs un excellent complément, un excellent contrepoids, éventuellement un excellent correctif à cet autre mouvement qui se profile, celui d'une animation où se mêlent loisir et identité.

F. Julien-Labryère